



SEPA : l'Europe des paiements domestiques **en marche**

Par Dominique Fage, Consultant associé, Syrtals SI

Au moment où l'EPC (European Payments Council) annonce le lancement pour 2008 de deux services paneuropéens, les acteurs doivent anticiper ce changement.

L'harmonisation des instruments de paiement et des pratiques à l'intérieur de la zone Euro est un objectif annoncé par le pouvoir politique depuis les premiers travaux sur la monnaie unique.

Rappelons qu'il s'agit ni plus ni moins d'harmoniser les réglementations juridiques des différents moyens de paiement, leurs conditions de fonctionnement, notamment l'abolition de toute tarification " internationale " au sein de l'union, et grâce à cette harmonisation, de créer un véritable marché pour des offres d'infrastructures de paiement couvrant l'ensemble de la zone.

Conceptualisée sous le vocable de "Single European Payment Area", cette harmonisation est devenue un chantier majeur dont les enjeux touchent directement tous les acteurs économiques, consommateurs, entreprises, banques, et bien évidemment le pouvoir politique qui souhaite avant tout que chaque citoyen européen perçoive concrètement le changement apporté par la construction de la zone Euro.

S'il est admis que l'industrie bancaire européenne est la mieux placée pour piloter la mise en œuvre du SEPA, et qu'un tel changement nécessite du temps, le pouvoir politique se réserve toutefois le droit de précipiter le mouvement en réglementant, comme on a pu le constater en décembre 2001 pour la tarification des paiements transfrontaliers.

Deux services paneuropéens dès 2008

Dans ce contexte de pression politique, le Conseil Européen des Paiements (European Payments Council ou EPC), créé en juin 2002 par l'industrie bancaire européenne pour maîtriser le contenu et piloter le chantier, a récemment précisé le calendrier de mise en œuvre du

SEPA. L'EPC s'est ainsi engagé à rendre publiques les règles SEPA permettant de viser 2008 pour la mise sur le marché de deux services paneuropéens majeurs, le " Credit Transfer " (virement) et le " Direct Debit " (prélèvement).

Simplification et économies pour les entreprises

Pour le consommateur comme pour l'entreprise, une Europe des paiements devenue domestique est d'abord synonyme de simplification. L'entreprise peut rationaliser ses processus internes de gestion, notamment lorsqu'elle est face à de multiples mécanismes d'encaissement nationaux.

En limitant les coûts administratifs locaux, le SEPA facilite le développement de stratégies commerciales touchant l'ensemble des marchés européens. Les moyens de paiement ne sont plus un frein à l'initiative et à la croissance à l'intérieur de l'Union.

Une nouvelle donne pour la concurrence bancaire

L'harmonisation des processus et réglementations conduit à pouvoir s'affranchir d'offres bancaires domestiques aujourd'hui captives par construction, au profit d'offres supra nationales. Prenons l'exemple du prélèvement automatique paneuropéen (PEDD - PanEuropean Direct Debit) annoncé pour 2008.

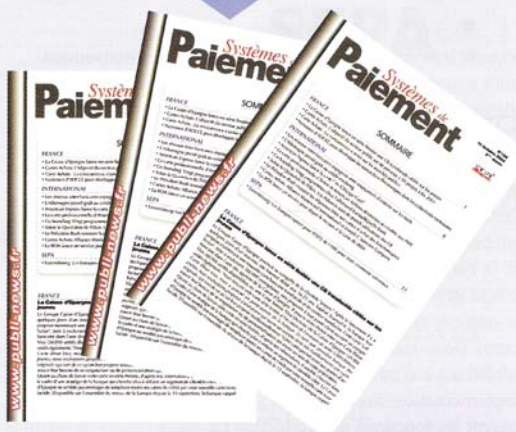
Les pratiques de "Direct Debit" sont tellement hétérogènes en Europe qu'il est actuellement extrêmement délicat même pour une grande banque européenne d'être agressive sur un autre marché que son propre marché national. Dans le contexte actuel, la bataille des prix reste en effet basée sur les parts de marché acquises, et au final sur les volumes locaux traités par les usines bancaires.

Pour les plus grandes entreprises remettants, il est tout aussi délicat de mettre en cause une structure de prix justifiée par l'existence d'une réglementation nationale incontournable (par exemple, la gestion des autorisations en France).

15%
de réduction sur
votre abonnement*

**Soyez à la pointe
de l'information sur les
systèmes de paiement
en lisant**

chaque semaine la lettre



■ **Hebdomadaire** : chaque lundi, elle vous garantit une information fraîche et réactive

■ **Electronique** : vous la recevez dès sa parution par mail en format PDF

■ **Vous y trouverez des informations sur :**

- les stratégies bancaires
- les initiatives des grands émetteurs

■ **Les points des différents projets :**

- Emergence du SEPA
- Initiatives de la Commission Européenne sur la concurrence et les opérateurs télécoms
- Développement des paiements à distance : carte virtuelle dynamique, paiement mobile...

A retourner ou à faxer à Publi-news

47, rue Aristide Briand, 92300 Levallois-Perret (France)

Tél : 01 41 49 93 60 - Fax : 01 47 57 37 25

E-mail : publi.news@publi-news.fr

Oui, je souhaite m'abonner pendant 1 an à Systèmes de Paiement (40 numéros) pour seulement 602.39 € TTC au lieu de 714,70 €* (TVA 2.1 %) :

Nom : Prénom :
Société : Fonction :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Pays :
Tél : Fax :
E-mail :

* Offre valable jusqu'au 30 Novembre 2005 et réservée aux nouveaux abonnés

► SEPA : l'Europe des paiements domestiques en marché

L'harmonisation induite par le SEPA bouleverse complètement la donne en ouvrant la compétition nationale aux banques de flux les plus performantes de l'Europe des paiements, celles qui ont su rendre globales leurs usines. Elle favorise également l'émergence d'acteurs non-banquiers sur des parties de processus ou sur des infrastructures d'échange, dont l'exploitation devient économiquement viable parce que supra nationale.

La nécessité d'anticiper le changement

Revenons en décembre 2001 lors de l'adoption du règlement CE 2560/2001 sur l'harmonisation de la tarification des virements européens (avec effet au 1er juillet 2003 pour les montants inférieurs à 12.500 Euros et au 1er janvier 2006 pour les montants inférieurs à 50.000 Euros).

De nombreuses banques profitaient alors de cette contrainte pour entamer le processus d'adaptation au champ européen de leurs usines de paiement domestiques, et certaines pour sophistiquer l'offre relative aux désormais vrais paiements internationaux (volume réduit, équipes à taille humaine, sur mesure possible). D'autres choisissaient sciemment d'appliquer des tarifs sans rapport avec leur structure de coûts, car sans grand impact sur leurs résultats du fait de faibles volumes de virements transfrontaliers.

Aujourd'hui à nouveau, et plus que jamais, chaque acteur du marché des moyens de paiements, entreprises, banquiers, opérateurs, se doit de développer une vision de son rôle et de ses activités futures au sein du SEPA. Le challenge consiste à dépasser les certitudes, à analyser chaque processus flux, à identifier les fonctions légitimes et pérennes, celles plus exposées à la concurrence, celles dont la valeur ajoutée est facteur de différenciation.

Une telle vision permet d'investir sur les vrais gisements de valeur, tant en termes de coûts (industrialisation) que de revenus (sur mesure), et de préparer l'interopérabilité avec les futurs offres et systèmes d'échange qui vont naître de l'harmonisation apportée par le SEPA.

Préparer dès aujourd'hui le changement, c'est ne pas le subir demain sous la pression des clients et des organisations. C'est également un moyen de consolider ses parts de marché actuelles en confortant ses propres clients sur le fait qu'ils bénéficieront pleinement des perspectives offertes par la "Single European Payment Area". ■